

**DÉLIBÉRATION N°DL20250055 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)  
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE  
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)  
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)  
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)  
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)  
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY  
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)  
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN AGENT DE LA SAUVEGARDE 42 AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL DE FONSALE**

**Mme Abia CIPRIANI** expose ce qui suit :

Dans le cadre de son projet social, l'accompagnement des projets des jeunes est un des axes de travail du centre social de Fonsala.

Dans ce contexte, depuis septembre 2022, un groupe de 7 jeunes filles âgées à l'époque de 12 à 15 ans, a décidé de créer une junior association « Fonsal'ASSO ». Leur but était, à travers les différentes actions qu'elles allaient mener, une ouverture sur le monde avec pour objectif final un voyage à l'international.

Tout au long du projet, ce groupe a été accompagné par la responsable du secteur jeunes du centre social de Fonsala. Au-delà du volet éducatif, un accompagnement dans les démarches administratives et budgétaires a été mis en œuvre.

La Sauvegarde 42 est également intervenue en soutien notamment dans le suivi des jeunes.

Le projet de la Junior Association va prendre fin avec la concrétisation du voyage à Chypre qui aura lieu du 23/04/2025 au 29/04/2025.

Le groupe de jeunes sera encadré lors de ce voyage par la responsable du secteur jeunes et par un éducateur de la Sauvegarde 42.

A ce titre, une convention de mise à disposition temporaire d'un salarié à but non lucratif est établie entre la Sauvegarde 42 et la commune de Saint-Chamond. Elle permet d'établir les conditions de la mise à disposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la mise à disposition d'un salarié de la Sauvegarde 42 au profit de la commune de Saint-Chamond et la convention qui la régit,
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention susvisée.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*